



Formulaire d'adhésion 2024

Réservé administration

Mode de paiement : _____

Date du paiement : _____

Montant : _____

N° Membre : _____

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS						
NOM			PRÉNOM			
N°	RUE/CHEMIN/ROUTE/BOULEVARD/AVENUE	App	VILLE	CODE POSTAL		
TÉLÉPHONE (fixe)		TÉLÉPHONE (cell.)		DATE DE NAISSANCE aaaa-mm-jj		
N° CARTE LOI 9 (armes restreintes)	DATE D'ÉMISSION CARTE LOI 9 aaaa-mm-jj		COURRIEL (obligatoire)			
N° PERMIS P.P.A. .000			DATE D'ÉCHÉANCE aaaa-mm-jj		OFFICIEL(LE) DE TIR OUI NON	
RENOUVELLEMENT DE CARTE DE MEMBRE ARMES RESTREINTES : Vous devez présenter les pièces justificatives suivantes : Permis P.P.A., carte Loi 9 et une photo, format passeport ou format carte loisir, s'il y a lieu d'une nouvelle carte. <u>VOUS DEVEZ AVOIR RENOUVELÉ VOTRE CARTE DE MEMBRE POUR L'ANNÉE SUIVANTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS. VOUS NE POUVEZ PAS RENOUVELER OU ACHETER UNE CARTE DE MEMBRE « ARMES RESTREINTES » APRÈS LE 1^{ER} JANVIER POUR L'ANNÉE EN COURS</u> à moins de présenter une carte de membre « armes restreintes » valide d'un autre club de tir aux fins de vérification ou une attestation de réussite d'un cours de loi 9 datée au maximum de 12 mois précédant la date de demande d'inscription. <u>SINON, VOUS DEVREZ REPRENDRE VOTRE COURS SUR LA LOI 9. C'EST LA LOI</u>						
TARIFICATION 2024 (les taxes sont incluses) PHOTO OBLIGATOIRE POUR TOUS (s'il y a lieu d'une nouvelle carte)						
ARMES RESTREINTES — ET — NON RESTREINTES	MEMBRES ADULTES	MEMBRES (65 ANS ET +)	MINEURS (12 à 17 ans)	ARMES NON-RESTREINTES	MEMBRES	MEMBRES (65 ANS ET +)
RÉSIDENT(E) GRANBY	214 \$	183 \$	110 \$ CCSMAF Obligatoire Tir aux armes restreintes permis sous supervision	RÉSIDENT(E) GRANBY	185 \$	167 \$
CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE	329 \$	282 \$		CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE	285 \$	267 \$
NON-RÉSIDENT(E)	230 \$	195 \$		NON-RÉSIDENT(E)	195 \$	175 \$
CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE	355 \$	300 \$		CARTE FAMILIALE 2 ADULTES RÉSIDANT À LA MÊME ADRESSE	295 \$	267 \$
LES FRAIS D'ADHÉSION ANNUELS DE 40\$ PAR MEMBRE (25\$ POUR LES MINEURS) À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE TIR SONT INCLUS DANS LES PRIX LES CARTES DE MEMBRE SONT VALIDES DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE EN COURS LES MODES DE PAIEMENTS SONT : CHÈQUE FAIT À L'ORDRE DE GRANBY MULTI-SPORTS, ARGENT COMPTANT ET CARTE DE DÉBIT						
Tous les membres doivent lire, remplir et signer ce formulaire						
ENGAGEMENTS DU MEMBRE :						
<ul style="list-style-type: none"> J'ai pris connaissance des règlements du Centre de Tir et je vais m'y conformer; Je m'engage aussi à respecter les lois en vigueur et à m'y conformer; Je m'engage à respecter l'autorité des Officiels (les) en place et du Conseil d'Administration; Je reconnais que la carte de membre appartient au Centre de Tir et peut être révoquée en cas de manquement aux règlements; Le comité de gestion se réserve le droit de refuser toute inscription; J'accepte de recevoir des communications courriel de la part du Centre de tir Granby; Chaque membre doit se procurer et porter des protecteurs auditifs et visuels dans les champs de tir. (Ce matériel n'est pas fourni); Chaque membre doit également fournir une agrafeuse et agrafes pour les cibles. (Ce matériel n'est pas fourni); ! Les balles d'acier sont interdites ! 						
SIGNATURE			DATE aaaa-mm-jj			